

Commune de FURIANI

Extrait du Registre des Arrêtés du Maire du 28 juin 2024



Arrêté n° 28-06-2024

**Objet : Nomination des Présidents des Bureaux de vote pour
« Elections législatives des 30 juin et 7 juillet 2024 ».**

Le Maire de la Commune de Furiani

VU l'Arrêté Préfectoral n° 2B-2023-08-29-00004 en date du 29 août 2023 portant institution et fixant le périmètre des bureaux de vote dans les communes du département de la Haute-Corse à compter du 1^{er} janvier 2024,

VU le Décret n° 2024-527 du 9 juin 2024 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale,

ARRETE

Article 1^{er} : Les Présidents des Bureaux de vote de la Commune de Furiani pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale sont désignés comme suit :

Bureau 1 - Centre Administratif de Furiani :
Monsieur POZZO DI BORGO Louis, Président

Bureau 2 - Ecole Primaire « U Rustincu » :
Madame GIAMARCHI Marie-Dominique, Présidente

Bureau 3 - Groupe Scolaire « U Principellu » :
Madame ALBERTINI Francine, Présidente

Bureau 4 - Maison des Arts et de la Culture de Furiani :
Madame VEISON-MARCELLI Nathalie, Présidente

Article 2 : Le présent arrêté dont un exemplaire devra obligatoirement figurer dans chaque Bureau de vote les 30 juin et 7 juillet 2024, sera publié partout où besoin sera.

LE MAIRE

Michel SIMONPIETRI

